

Quel système vocalique pour l'enseignement du FLE?

MARIO TOMÉ
UNIVERSIDAD DE LEÓN

Les étudiants de français langue étrangère se heurtent souvent à une double difficulté lorsqu'ils veulent prononcer les phonèmes vocaliques du français. D'un côté ils doivent maîtriser un système phonologique différent qui exige l'articulation de sons inconnus de leur langue maternelle; de l'autre, la norme linguistique à travers des manuels et méthodes de FLE impose un système vocalique idéal et rigide qui comprend 16 phonèmes: 12 voyelles orales et 4 voyelles nasales.

La norme phonologique a été élaborée par les travaux déjà classiques de M. Grammont (1914), P. Fouché (1956) ou M. L. Donohue-Gaudet (1969), ainsi que divulguée par les dictionnaires les plus célèbres de la langue française: Le Littré, Le Larousse, Le Robert.

Lorsqu'en 1954, M. Peyrollaz et M. L. Bara de Tovar publient le *Manuel de phonétique et de diction française*, ouvrage destiné aux étudiants étrangers ayant une formation universitaire, ces auteurs adoptent l'ordre phonétique établi (16 voyelles), bien qu'on remarque dans l'avant-propos:

Les règles, ou les constatations, que je cite sont fondées sur la prononciation généralement acceptée aujourd'hui dans un milieu cultivé. Elles permettront aux étrangers qui les suivront strictement de parler toujours correctement. Pourtant, ils ne tarderont pas à remarquer qu'ils entendent autour d'eux d'autres prononciations, et quelquefois le même mot prononcé différemment par la même personne (Peyrollaz-Bara de Tovar, 1954).

Et en ce qui concerne les méthodes générales de FLE à partir des années 50 jusqu'à nos jours, avec leurs différentes orientations déjà traditionnelles ou bien progressistes (audio-visuelles), elles adhèrent presque entièrement à cette même philosophie phonologique. Si nous prenons quelques uns des ces échantillons, comme par exemple Mauger (1953), *Cours de langue et civilisation*; Capelle (1969), *La France en direct*; CREDIF (1972), *De vive voix*; Monnerie (1978), *Intercodes*;

Courtillon/Raillard (1982), *Archipel*; Verdelhan/Dominique.. (1983), *Sans Frontières*; Capelle/Raasch (1986), *Avec Plaisir*; Monnerie (1989), *Bienvenue en France*; Capelle/Gidon (1990), *Espaces*; Geoffroy (1991), *La clé des Champs*, etc.: nous remarquons qu'ils se caractérisent par:

- La place réduite ou même inexistente qu'ils donnent à la phonétique.
- Le fait qu'ils soient destinés d'une façon globale à d'autres communautés linguistiques et ne tiennent pas compte des difficultés et des interférences phonétiques de chaque langue.
- L'absence de stratégies de correction phonétique face aux phonèmes qui produisent chez l'étudiant étranger des difficultés ou des interférences articulatoires.
- La défense du système vocalique traditionnel et normatif.

Et pourtant des linguistes et phonéticiens prestigieux ont déjà reconnu les fragilités du système vocalique français, à partir de la notion de neutralisation phonologique. En 1941 A. Martinet constatait l'existence des archiphonèmes: /A/, /E/, /OE/ et /O/, comme conséquence de la neutralisation de certaines oppositions vocaliques dans différentes régions de France (Martinet, 1945). En 1982, H. Walter confirme cette tendance à la neutralisation dans son enquête phonologique des variétés régionales du français (Walter, 1982). Ce même auteur dans *La phonologie du français* (1977: 111 à 116), ainsi que les travaux de P. R. Léon (1966), V. Lucci (1983) ou F. Wioland (1991) soulignent l'instabilité du système vocalique dans certaines positions syllabiques. C'est ainsi que l'on pourrait distinguer:

- Des oppositions à fonction distinctive totale.
- Des oppositions instables non neutralisables.
- Des oppositions instables neutralisables.

Les dictionnaires de la prononciation élaborés par A. Martinet et H. Walter (1973), A. Lerond (1987), L. Warnant (1987) ou le plus récent de L. J. Boë et J. P. Tubach (1992) reprennent cette dynamique dans leurs transcriptions phonétiques. Ils auront recours au signe d'un archiphonème ou dans la plupart des cas ils noteront les différentes réalisations phonétiques qui correspondent à un même mot.

Dans le domaine de la phonétique du FLE peu d'auteurs ont tenu compte de la réalité et des tendances du vocalisme actuel. L'ouvrage déjà classique de Pierre et Monique Léon, *Introduction à la phonétique corrective*, peut être considéré comme l'un des pionniers dans le sens de la simplification du vocalisme français à des fins pédagogiques, lorsqu'il présente un système des oppositions vocaliques fondamentales ou essentielles du français:

On peut dire qu'il y a en français 16 voyelles, dont dix sont des phonèmes essentiels à la compréhension linguistique. Ce sont [i], [y], [u], [ɔ] et [ɑ], qui n'ont qu'un seul timbre et cinq autres phonèmes qui peuvent se réaliser selon des variantes phonétiques, caractéristiques du français standard. Ce sont: E qui peut être [e] ou [ɛ], EU

qui peut être [ø], [ɔ] ou [œ], O qui peut être [o] ou [ɔ], A qui peut être [a] ou [ɑ],/Ē/ qui peut être [ɛ̃] ou [œ̃] (Léon, 1974: 18).

Monique Léon appliquera ces principes aux *Exercices systématiques de prononciation française* (1964: 9-18), où l'on privilégie les oppositions: voyelle arrondie / voyelle écartée (type: *le/les* ou *lit/lu*) et on n'aborde pas les oppositions traditionnelles du type: voyelle ouverte / voyelle fermée.

De son côté, E. Companys, dans *Phonétique française pour hispanophones* (1966: 16), reprend cette orientation dans ce qu'il appelle *niveau de compréhension*. Il abordera l'opposition: [E] - [OE] (*le chat / les chats*), mais, dans ce premier niveau, il ne fera aucune allusion à la suppression des oppositions: *a* antérieur / *a* postérieur; *o* ouvert / *o* fermé, ni à l'opposition nasale [ɛ̃] / [œ̃]. (*brin / brun*).

Si nous exceptons les références précédentes nous pouvons dire que la plupart des travaux méthodologiques de FLE ne tiennent pas compte du système vocalique fondamental, soit parce qu'ils ne considèrent pas la réalité des étudiants débutants, ou bien parce qu'ils ne veulent pas renoncer au système vocalique normatif. Prenons quelques échantillons spécialement significatifs:

Dans *Méthodologie de l'enseignement de la prononciation* (1981), M. Callamand déploie une intéressante et efficace variété de stratégies verbo-tonales. Il est vrai que cet ouvrage est destiné à des enseignants de FLE, mais il ne tient pas compte de la plupart des cas de neutralisation vocalique, et si nous exceptons la suppression des oppositions [a]-[ɑ] et [ɛ̃]-[œ̃]; le système vocalique proposé est clairement normatif.

T. Pagniez-Delbart, dans *À l'écoute des sons; Les voyelles* (1990), a élaboré un manuel de phonétique articulatoire destiné aux étudiants de phonétique d'un niveau moyen et avancé qui conserve le système traditionnel de 16 voyelles.

Dans *Plaisir des sons* (1989), M. Kaneman et E. Pedoya ont conçu un manuel de phonétique de FLE très agréable et utile pour l'étudiant. L'étude des phonèmes à l'intérieur d'une opposition, l'application de principes verbo-tonals et la configuration d'exercices variés et motivants fournissent aux professeurs et aux étudiants des outils pédagogiques d'une grande efficacité. Mais cette méthode est destinée à des niveaux moyens ou avancés, et bien que l'opposition *a* antérieur/ *a* postérieur et le phonème nasal [œ̃] (*parfum*) soient supprimés, on ne tient pas compte de la problématique des débutants et le système vocalique est largement normatif.

Finalement, F. Wioland, dans *Prononcer les mots du français*, nous présente un manuel de phonétique qui tient compte de l'instabilité du système vocalique actuel. C'est pour cela qu'il supprimera les phonèmes: *a* postérieur et la nasale [œ̃]; et il abordera les archiphonèmes /E/, /OE/ et /O/ qui auront des réalisations différentes selon les lois de position syllabiques. Cet ouvrage a un caractère très théorique et il est conçu pour des étudiants avancés.

Quant aux derniers apports des méthodes générales de FLE, où les sections consacrées à la phonétique occupent toujours une place très réduite, elles maintiennent le système vocalique traditionnel ou normatif, introduisant exceptionnellement ces mêmes modifications. Prenons les trois modèles les plus récents:

B. Job, dans la méthode *Mosaïque* (1994), propose de petites sections phonétiques, sur la perception et la reproduction des sons du français, ainsi qu'en relation avec l'orthographe, mais le critère d'opposition vocalique proposé est le traditionnel: voyelle ouverte / voyelle fermée, sans aucune référence à la possibilité de neutralisation de certaines oppositions.

G. Capelle et N. Gidon, dans *Le Nouvel Espace* (1995), abordent fondamentalement les correspondances entre les graphies et les phonèmes, dans une section très réduite intitulée: *Des sons et des lettres*. Sans qu'il soit fait aucune allusion au système vocalique du français, nous constatons l'existence des phonèmes: [ɛ] [e] [o] [œ] [ø] [ɛ̃] [ã].

C'est dans la méthode de ces mêmes auteurs ainsi que M. Cavalli dans *Rythmes jeunes* (1995), dirigée aux étudiants hispanophones, qu'on nous propose dans un tableau des symboles phonétiques (p. 138) un système phonologique du français comprenant 10 voyelles orales et le [ə] caduc, ainsi que 3 voyelles nasales; donc il ne manque que deux phonèmes par rapport au système vocalique normatif: [ɑ] et [ã].

Depuis 1993 nous proposons pour les débutants espagnols un système vocalique de 7 voyelles orales ([i] [y] [u] /E/ /OE/ /O/ /A/) et 3 voyelles nasales (/Ē/ [ɛ̃] [ã]), qui implique la simplification à des fins pédagogiques des suivantes oppositions (Tomé, 1993, 1994a, 1994b, 1995):

L'archiphonème /A/: L'opposition *a* antérieur / *a* postérieur a un faible pouvoir distinctif et plusieurs enquêtes phonologiques indiquent son élimination progressive par disparition du phonème [ɑ] (Walter, 1976: 113). Nous avons déjà vu que plusieurs auteurs acceptent sa suppression dans les méthodes de FLE. Pour les débutants espagnols cet archiphonème permettra une articulation facile qu'ils pourront identifier avec le phonème [a] de l'espagnol.

L'archiphonème nasal /Ē/: L'opposition [ɛ̃] / [ã] (*brin/brun*) poursuit sa neutralisation par élimination du phonème [ã]. Quelques manuels de FLE sont d'accord pour sa suppression. Cette simplification favorisera l'acquisition d'un *e* nasal pour les débutants espagnols qui ont déjà des difficultés articulatoires avec les voyelles nasales, et qui ont tendance à confondre les sons [ã] et /Ē/.

L'archiphonème /OE/: impliquerait l'élimination des phonèmes: [oe] ouvert, [ø] fermé et [ə] caduc. L'opposition [oe] ouvert / [ø] fermé a tendance à se neutraliser sauf dans certains contextes syllabiques où elle conserve encore sa valeur distinctive (*jeûne / jeune; veule / veulent*) (Walter, 1976: 197). La problématique du *e* caduc est plus complexe. Nous sommes face à un phonème d'une haute fréquence et d'une grande valeur distinctive, qui dans certains contextes n'est pas articulé ou bien il sera prononcé comme [oe] ouvert ou comme [ø] fermé (Walter, 1976: 317).

Les méthodes de FLE analysent généralement le *e* caduc comme un chapitre à part et proposent la conservation des trois phonèmes: [oe], [ø], [ə]. Nous croyons que la simplification de l'archiphonème /OE/ sera d'une grande aide pour les débutants espagnols. Les difficultés articulatoires de cette voyelle arrondie pourront être corrigées plus facilement à l'intérieur d'une opposition: voyelle écartée / voyelle arrondie.

L'archiphonème /E/: L'opposition [ɛ] ouvert / [e] fermé a une tendance à la neutralisation, sauf en position finale absolue (Walter, 1976: 338). La plupart des méthodes de FLE continuent à respecter cette opposition. Pour les débutants espagnols qui possèdent dans leur propre système phonologique un *e* ouvert, cette simplification permettra de bien travailler l'opposition: voyelle écartée / voyelle arrondie qui est plus prioritaire.

L'archiphonème /O/: L'opposition [ɔ] ouvert / [o] fermé poursuit sa tendance à la neutralisation, sauf en position finale absolue (Walter, 1976: 199). Bien que la dynamique du français s'oriente vers l'articulation fermée [o] et que les manuels de FLE conservent cette opposition, nous pensons que sa simplification et identification avec le phonème [o] de l'espagnol favorisera la correction d'autres difficultés articulatoires plus importantes.

Nous célébrons l'ouvrage de D. Abry et M. L. Chalaron (1994), qui propose un système vocalique à 13 voyelles, conformément aux tendances actuelles du français standard (les 3 voyelles en voie de disparition sont [ɑ], [œ] et [ə]), et *il est donc inutile de s'y attarder avec les étudiants étrangers*. Mais ce qui est plus important, les auteurs introduisent la notion d'archiphonème en s'éloignant des contraintes phonétiques traditionnelles:

Lorsque l'opposition des sons n'est plus fonctionnelle ou qu'elle tend à se neutraliser, comme pour la série de voyelles intermédiaires, nous en faisons la remarque dans les chapitres correspondants et notons alors le phénomène par la transcription d'archiphonèmes (Abry-Chalaron, 1994).

Ainsi pour l'archiphonème /E/ l'ouvrage remarque:

- Il n'y a pas de [e] en syllabe fermée accentuée
- En français standard, de nombreux Français ne font plus la distinction [ɛ]/[e] en syllabe ouverte et ont tendance à tout prononcer [e] sauf pour les formes verbales en «ai» où le [ɛ] a tendance à l'emporter. D'autre part, rares sont les Français qui font encore la distinction phonétique, autrefois courante, entre le futur et le conditionnel d'une part, et le passé simple et l'imparfait d'autre part ... Ils prononcent ou toutes les formes [ɛ] ou toutes les formes [e] (*ibid.*: 56).

Pour l'archiphonème /OE/:

En syllabe fermée, on prononce: toujours [ø] devant [z]; ainsi que dans quelques autres mots (émeute, feutre, neutre, jeûne..).

La prononciation du *e* muet, autrefois [ə] tend à disparaître au profit de [œ] ou [ø] selon sa position et selon les locuteurs (*ibid.*: 66).

Pour l'archiphonème /O/:

Il n'y a pas de [ɔ] en syllabe ouverte accentuée.

En français standard, la distinction [o]/[ɔ] est toujours vivante en syllabe fermée accentuée (*ibid.*: 62, 63).

Enfin, pour l'archiphonème /Ē/:

La tendance actuelle serait de prononcer [ê] à la place de [œ] (*ibid.*: 80).

Les manuels et méthodes de FLE devraient tenir compte de l'évolution du vocalisme français. On comprend mal comment on peut imposer ailleurs des oppositions que les Français ne pratiquent plus. En ce qui concerne les méthodes générales de FLE, il est nécessaire de donner une place plus importante à l'étude de la phonétique pour des débutants. Les ouvrages élaborés en France ne peuvent plus oublier la réalité phonétique de chaque langue; ceux qui son conçus pour les hispanophones devront développer les stratégies qui favorisent et facilitent le mieux l'apprentissage de la prononciation française. Les ouvrages élaborés en Espagne devraient suivre cette même dynamique et ne pas craindre d'attenter à un système vocalique du français immuable et normatif.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABRY, D., & CHALARON, M. L. (1994): *Phonétique. 350 exercices*. Paris: Hachette.
- BOE, L. J., & TUBACH, J. P. (1992): *De A à Zut, Dictionnaire phonétique du français parlé*. Grenoble: ELLUG.
- CALLAMAND, M. (1981): *Méthodologie de l'enseignement de la prononciation*. Paris: Clé International.
- CAPELLE, G., & GIDON, N. (1995): *Le Nouvel Espace*. Paris: Hachette.
- CAVALLI, M. (1995): *Rythmes jeunes*. Paris: Hachette / Madrid: SM.
- COMPANYS, E. (1966): *Phonétique française pour hispanophones*. Paris: Hachette/Larousse.
- DONOHUE-GAUDET, M. L. (1969): *Le vocalisme et le consonantisme français*. Paris: Delagrave.
- FOUCHE, P. (1956): *Traité de prononciation française*. Paris: Klincksieck.
- GRAMMONT, M. (1914): *Traité pratique de prononciation française*. Paris: Delagrave.
- JOB, B. (1994): *Mosaïque*. Paris: Clé International.
- KANEMAN-POUGATCH, M., & PEDOYA-GUIMBRETIERE, E. (1989): *Plaisir des sons*. Paris: Alliance Française/ Hatier/ Didier.
- LÉON, M. (1964): *Exercices systématiques de prononciation française*. Paris: Hachette/Larousse.
- (1966): *Prononciation du français standard*. Paris: Didier.
- LÉON, P. et M. (1974): *Introduction à la phonétique corrective*. Paris: Hachette/Larousse.
- LEROND, A. (1987): *Dictionnaire de la prononciation*. Paris: Larousse.
- LUCCI, V. (1983): *Étude phonétique du français contemporain à travers la variation situationnelle*. Grenoble: Université de Grenoble.
- MARTINET, A. (1945): *La prononciation du français contemporain*. Genève: Droz.
- MARTINET, A., & WALTER, H. (1973): *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris: France expansion.

- PAGNIEZ-DELBART, T. (1990): *À l'écoute des sons. Les voyelles*. Paris: Clé International.
- PEYROLLAZ, M., & BARA DE TOVAR, M. L. (1954): *Manuel de phonétique et de diction françaises*. Paris: Larousse.
- TOMÉ, M. (1993): «Introduction à une phonétique du français, pour les étudiants espagnols», *Estudios humanísticos*. Univ. de León, pp. 181-193.
- (1994a): «Simplification pédagogique du système vocalique du français pour des débutants espagnols»; *XVIII Jornadas pedagógicas sobre la enseñanza del francés en España*. Barcelona: Univ. Autónoma.
- (1994b): *Fonética francesa para uso de estudiantes españoles*, Univ. de León.
- (1995): «L'enseignement de la prononciation du français pour des débutants espagnols», *II Coloquio internacional de lingüística francesa*, Univ. de Sevilla.
- WALTER, H. (1976): *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*. Paris: France-Expansion, p.113.
- (1977): *La phonologie du français*. Paris: PUF.
- (1982): *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris: PUF.
- WARNANT, L. (1987): *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*. Paris-Gembloux: Duculot.
- WIOLAND, F. (1991): *Prononcer les mots du français*. Paris: Hachette.